

RAPPORT TECHNIQUE ANNUEL SUR LES ACTIVITES D'INFORMATION EN MATIERE DE BREVETS

I - EVOLUTION DES ACTIVITES D'ENREGISTREMENT

Les activités en matière de brevets regroupent les dépôts, les maintiens en vigueur et les inscriptions au Registre spécial des brevets et Modèles d'utilité, l'examen et la classification des brevets ainsi que la délivrance des titres.

A - Les Brevets

1 – Changement dans la numérotation des demandes

Le principal changement intervenu depuis 1998 en matière de brevet se situe au niveau la numérotation des demandes.

Ainsi, au lieu de la numérotation continue alors en vigueur et commençant par le numéro 50 000, à compter de 1998, la numérotation est désormais annuelle et comprend outre les deux (2) chiffres caractéristiques de l'année, cinq (5) chiffres représentant le numéro du dépôt. A titre d'exemple, la première demande de brevet déposée à l'OAPI en 1998 porte le numéro 9800001

2 – Dépôts

En 1998, il y a 278 demandes de brevets contre 256 en 1997 dont une demande de certificat d'addition. Les détails des dépôts de 1997 et 1998 sont consignés dans le tableau ci-joint à l'annexe A.

3 – Délivrances

En 1998, il y a eu 265 brevets délivrés contre 242 en 1997. Les détails des délivrance se retrouvent dans le tableau ci-joint à l'annexe B.

B – Certificats d'enregistrement des modèles d'utilité

Il s'agit d'une activité relativement faible à l'OAPI. Il est à signaler que les demandes sont du seul fait des ressortissants des Etats membres de l'Organisation.

1 – Dépôts

En 1998, il y a eu 3 demandes de certificats d'enregistrement de modèles d'utilité contre 2 en 1997.

2 – Enregistrements

En 1998, il y a eu 3 modèles d'utilité enregistrés tandis qu'il n'y en a pas eu en 1997.

II - PRODUCTION, REPRODUCTION ET DIFFUSION DE DOCUMENTS ET SOURCES SECONDAIRES EN MATIERE DE BREVETS

Au cours de l'année 1998, L'Organisation s'est attelée à assurer la régularité de la parution des publications obligatoires, c'est-à-dire des BOPI et des fascicules de brevets délivrés. A ce titre, six (06) numéros de BOPI dont deux (02) suppléments ont été produits contre dix (10) en 1997.

Outre ces publications obligatoires, l'Organisation a procédé également au cours de cette même année à la production de documents à caractère juridique et administratif tels que l'Accord de Bangui et les actes de séminaires de sensibilisation à la propriété industrielle.

Toutefois, le mode de diffusion reste essentiellement le papier.

Pour les techniques nouvelles de production d'information en matière de brevets, les brevets de 1966 à 1992 sont disponibles sur support électronique notamment les CD-ROM.

III – L' ETABLISSEMENT D'ABREGES, CLASSEMENT, RECLASSEMENT ET INDEXATION DE L'INFORMATION TECHNIQUE CONTENUE DANS LES DOCUMENTS DE BREVET

Abrégés, révision et traduction

Aucune activité d'établissement d'abrévés, de révision des classements et de traduction des documents de brevet n'a été entreprise par l'OAPI au cours de l'année écoulée.

Activités de classement et de reclassement

Le système de classification en vigueur à l'OAPI est la CIB dans son édition en cours appliquée pour le classement des brevets. Il est à noter qu'après leur publication, les documents de brevet sont rangés selon l'ordre chronologique par numéro de publication. Aucune activité de reclassement n'est envisagée pour le moment pour ce qui est des brevets classifiés selon les éditions antérieures.

IV - CREATION ET TENUE A JOUR DES DOSSIERS DE RECHERCHE

Hormis les rapports de recherche dressés à l'intention des usagers qui en font la demande, l'OAPI n'établit pas de dossier de recherche pour les demandes en cours de traitement. Par conséquent, aucune mise à jour n'est prévue à cet effet.

Les supports de stockage de grande capacité en matière d'informations brevet restent les CD-Rom reçus dans le cadre de la coopération avec les offices de pays développés (INPI, USPTO, OEB, IFPI...).

La documentation provenant d'autres Offices de propriété industrielle notamment les bulletins officiels et les fascicules de brevets sont disponibles à la bibliothèque.

V – SYSTEMES DE RECHERCHE INFORMATISEE ET AUTRES SYSTEMES DE RECHERCHE MECANISEE

La base de données de brevets (OAPI 1) comprend 10287 enregistrements de brevets nationaux et étrangers délivrés par l'Organisation depuis sa création. Outre ces bases de données, les recherches en matière d'information de brevet se font à partir de CD-ROM, microfilms et microfiches.

Pour ses besoins de recherche, l'OAPI a de plus en plus recours à l'utilisation des stations CD-ROM.

Bases de données extérieures

Cette possibilité a été, pour diverses raisons, peu exploitée au cours de l'année écoulée.

Système de gestion administrative

La gestion administrative se fait sur la base de registres de dépôts et d'enregistrement (Inscriptions au Registres des brevets). La situation juridique d'un brevet délivré à l'OAPI est connue à partir d'un manuel de gestion (fiche des annuités).

Il n'y a pas longtemps, au cours des traitements des demandes les informations appropriées étaient introduites dans la base de données automatiquement en même temps que la publication des brevets. La base de données connaît depuis quelques temps des problèmes techniques d'où l'arrêt momentané de cet outil. Cette base de données brevets fonctionnait sur un mini ordinateur de type HP 3000/37 sur un système d'exploitation MPE version G 03. Le logiciel de lecture est MINISIS.

Avec l'informatisation de l'Organisation en cours, les recherches seront beaucoup plus faciles, l'environnement de recherche devant passer sous Windows à travers les CD-ROM. Le matériel de recherche comportera des micro ordinateurs COMPAQ DESKPRO avec Pentium incorporé. Le logiciel de lecture MIMOSA 3.1 sera inclus dans chaque nouveau CD-ROM.

VII - ADMINISTRATION DE LA BIBLIOTHEQUE ET DES SERVICES MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC

Planification, administration, automatisation,

La bibliothèque de l'OAPI dépend du Département du Développement Technologique, de la Documentation et de la Formation et à la tête duquel se trouve un directeur.

L'automatisation de la gestion de la bibliothèque jusque là partielle sera totale avec la mise en œuvre du nouveau plan d'informatisation général de l'OAPI.

Collecte, acquisitions

La base de la collection de la bibliothèque de l'OAPI est constituée de sources d'informations de diverses provenance allant des thèmes relatifs à la propriété intellectuelle aux documents juridiques et à ceux de références.

Le programme d'activités pour l'année 1998 avait prévu de nouvelles acquisitions pour augmenter et surtout actualiser le fonds documentaire de la bibliothèque. Ce programme est en voie de réalisation.

Gestion, conservation

Les principales sources d'information de l'OAPI proviennent des fascicules de brevets délivrés par l'Organisation, du Bulletin officiel et des documents sur les titres de propriété industrielle reçus des autres offices de propriété industrielle sous différents supports (papier, microfilms, CD-Rom). Ces documents sont rangés suivant un plan numérique ce qui facilite le répertoriage lors de la recherche.

Prêts entre bibliothèques, partage des ressources, réseau de bibliothèques dans le pays

Pour l'instant, l'OAPI est le seul Centre d'information en Afrique francophone du sud du Sahara disposant d'une gamme importante de documents relatifs aux brevets. Cela explique l'attention particulière que l'Organisation porte à la promotion des activités et à la fourniture des ressources et potentialités en information sur le territoire OAPI.

L'échange d'informations entre bibliothèques n'est pas totalement pratiquée à l'OAPI. L'Organisation reçoit plus de documents qu'elle n'en envoie à l'extérieur.

La bibliothèque collecte des informations provenant des Offices partenaires de propriété industrielle et d'autres organismes comme l'ONUDI et l'UNESCO. Elle les met à la disposition du public.

La diffusion de l'information en matière de brevets va connaître une amélioration à la suite de la connexion de l'OAPI au réseau Internet

Services d'information offerts au public (y compris les services automatisés)

Les services varient selon les besoins des utilisateurs et vont de la recherche manuelle à la recherche informatisée. Les résultats de ces différentes recherches sont par la suite mis à la disposition des utilisateurs.

La recherche manuelle se fait à partir des dossiers-mères. Elle porte généralement sur les demandes de recherche par rapport à un brevet ou aux documents traitant des normes de rédaction des abrégés.

La recherche automatisée fait intervenir l'outil informatique. La consultation des bases de données, des microfilms ou des CD-ROM est effectuée à cet effet. Elle concerne la recherche sur l'état de la technique sur un sujet précis. Suivant les investigations faites, les fascicules de brevets sont mis à la disposition des utilisateurs.

L'OAPI dispose actuellement d'une base de données brevets contenant 10447 références et environ 4200 CD-ROM de brevets de provenance diverse.

VIII – ECHANGE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION EN MATIERE DE BREVETS

Coopération internationale ou régionale en matière d'échange d'information déchiffrable par machine

Au cours de l'année 1998 aucune information bibliographique destinée à compléter la collection des CD-ROM Espace OAPI n'a été transmise à l'OMPI.

Les échanges d'informations en matière de documentation brevets se sont poursuivis avec d'autres Offices et Organisation notamment :

- l'Office européen des brevets (OEB) ;
- l'Office allemand des brevets ;
- l'Office russe des brevets ;
- l'Office suisse des brevets ;
- l'Office autrichien des brevets ;
- l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ;
- l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) ;
- l'African regional industrial property organization (ARIPO) ;

Support utilisé pour l'échange des documents de priorité

Le support utilisé à cet effet reste le papier au moyen de copies officiels.

Ces échanges se caractérisent par l'envoi mutuel des fascicules de brevets, des bulletins officiels et la réception des différents CD-ROM produits par les Offices de propriété industrielle.

Support autorisé pour déposer les demandes

Jusqu'ici, le papier demeure le seul support autorisé pour ce qui est des demandes de brevet.

IX – FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE A L'UTILISATION DE L'INFORMATION EN MATIERE DE BREVETS ET A LA PROMOTION DE CETTE UTILISATION, ASSISTANCE TECHNIQUE AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT

Au cours de l'année 1998, les activités sur la formation théorique et pratique concernant l'utilisation de l'information en matière de brevets n'ont pas été menées.

L'assistance aux pays en développement a surtout concerné l'accueil au siège des stagiaires provenant pour la plupart des Structures nationales de liaison pour des informations générales sur la propriété industrielle à l'OAPI.

Des séminaires de sensibilisation à la propriété industrielle ont été organisés dans les Etats membres (Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Togo, Sénégal) en faveur des opérateurs économiques, artisans, etc.

Le personnel technique de l'OAPI (Examineurs...) a suivi des stages de recyclage sur les techniques nouvelles afférentes à leurs fonctions mais également sur l'utilisation du support électronique dans la gestion de l'information brevet.